

Stationnement limité sur le port de Larmor-Baden : fausse bonne idée ?

Le Télégramme, publié le 04 août 2022 à 12h00



Le stationnement est limité à deux heures sur le parking du port de Larmor-Baden depuis le 7 juillet 2022 (Le Télégramme/Hugo Gabillet)

Depuis le 7 juillet 2022, le stationnement sur le port de Larmor-Baden est limité à deux heures. Une navette gratuite a été mise en place pour fluidifier la circulation. À mi-saison, le retour des usagers est mitigé.

« C'est une bonne chose pour désengorger le parking », déclare Emilie, une vacancière qui se gare, mais c'est « juste si l'on souhaite aller à Gavrinis ». Depuis le 7 juillet 2022, le stationnement est gratuit et limité à deux heures sur le port de Larmor-Baden. L'objectif ? Fluidifier le port. Pour autant, la mesure fait débat auprès des touristes, habitants et saisonniers.

Jacques se balade et estime que le délai de deux heures est « bien trop court » pour pouvoir véritablement profiter des différents sites. Le Larmorien précise qu’il serait préférable de trouver un juste milieu entre les deux heures autorisées et la journée entière. Selon lui, ceux qui pratiquent des activités nautiques à la journée prennent également beaucoup de places.



Le disque est obligatoire dans cette zone bleue, à Larmor-Baden. (Le Télégramme/Hugo Gabillet)

Kayakistes, pêcheurs et navigateurs concernés

Les activités nautiques entre pêche et bateau, concernent Robin notamment. Ce pêcheur vannetais, membre de la TBR Fishing sur les réseaux sociaux, part généralement très tôt sur l’eau. Pour lui, il est inconcevable « d’arriver à 6 h pour retourner à sa voiture à 8 h », mais il évoque surtout un autre problème : le parking à remorques. Une fois le bateau mis à l’eau, les pêcheurs doivent garer leur voiture-remorque sur un parking spécifique situé cinq minutes plus loin, mais ce dernier « est très mal indiqué », soupire Robin. D’autres pêcheurs affirment qu’ils ne peuvent pas laisser leur matériel (cannes à pêche, jerricans...) puis ensuite reprendre leur voiture pour la garer ailleurs.

Les commerces ne sont pas impactés

La municipalité a donc décidé de mettre en place une navette gratuite jusqu'au 31 août. Pour Denis Bertholom, le maire de Larmor-Baden, le stationnement en zone bleue « va de pair avec la mise en place de la navette gratuite ». Pourtant, Charles, employé de la Compagnie Golfe Croisières sur le port, explique qu'il y a « une vingtaine de places mais que la navette est souvent vide ». Il craignait cette mesure pour la compagnie mais il est finalement satisfait du nombre de réservations. Le maire de la commune avait expliqué que ce plan permettait de « faire cohabiter tous les usagers, tout en respectant les commerçants et professionnels ». À la Cabane, le snack du port, une saisonnière confie qu'il « n'est pas pratique » d'arriver le matin, déposer le matériel, retourner se garer, puis reprendre la navette. Cela reviendrait à une perte de temps d'environ trente minutes. L'employée admet tout de même que la navette gratuite est une bonne alternative pour les touristes.



La navette gratuite circule depuis le 7 juillet jusqu'au 31 août 2022. (Le Télégramme/Hugo Gabillet)

Une mesure reprogrammée dans le futur ?

Pour Emilie la vacancière, qui s'est renseignée au préalable sur internet, le système « des navettes devrait être plus clair », car elle n'en avait pas eu suffisamment connaissance. Un manque de communication souvent évoqué par les usagers du port de Larmor-Baden. C'est le cas du navigateur Marc, un habitué des lieux depuis de nombreuses années, qui s'étonne de ne pas avoir vu le

panneau de limitation de stationnement positionné à l'entrée du parking. Pour le moment, les élus ne se sont pas prononcés sur une éventuelle prolongation à l'année de cette mesure.